

COMMUNE DE STEENWERCK

ECOLE JEAN MONNET

Fonctionnement & Tarifs des Services Périscolaires

du 2 septembre au 31 décembre 2021

Les tarifs n'ont pas été augmentés. Ils sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 et seront maintenus jusqu'au 31 décembre 2021.

CANTINE

Tarif unique : 3,70 € le repas

Le service de restauration se déroule au restaurant scolaire situé rue de Nieppe (à proximité du Stade).

Les repas doivent être commandés ou décommandés exclusivement à la mairie au plus tard la veille avant 11h (pour le lundi, prévenir le vendredi précédent avant 11h).

- ☞ tout repas commandé et non dédit la veille avant 11h **est dû** par la famille
- ☞ tout repas non commandé **ne peut être fourni**

Un bulletin d'inscription est à compléter obligatoirement avec le dossier famille.

Pause méridienne : les élèves sont pris en charge par le personnel communal à 11h25 en maternelle, à 11h30 en élémentaire jusqu'à 13h20. Sur ces temps d'accueil, après le repas, divers ateliers sont proposés à vos enfants (activités sportives, activités créatives, jeux de société ...).

ETUDE

Tarifs à l'heure en fonction du Quotient Familial (QF) des familles, toutes caisses d'allocations familiales confondues.

	QF de 0 à 700	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus
1 heure	1,40 €	1,70 €	1,90 €

L'étude s'adresse aux enfants scolarisés à l'école élémentaire. Elle est assurée par les enseignants dans les locaux scolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 17h30.

Un bulletin d'inscription est à compléter obligatoirement avec le dossier famille.

A l'issue de l'étude du soir à 17h30 :

- l'enfant autorisé à sortir seul quitte l'école sauf si les parents souhaitent qu'il soit amené exceptionnellement en garderie. Dans ce cas, prévenir l'école J.Monnet au 03.28.49.98.59.
- l'enfant remis à des « personnes autorisées » sera amené en garderie en cas de retard de ces personnes. Dans les deux cas, une participation financière sur la base d'une ½ heure de présence est facturée à la famille.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Garderie)

Tarifs à la demi-heure en fonction du Quotient Familial (QF) des familles

CAF du Nord	QF de 0 à 369	QF de 370 à 499	QF de 500 à 700
½ heure	0,12 €	0,22 €	0,30 €
	QF de 0 à 700 (autres CAF)	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus
½ heure	0,60 €	0,75 €	0,85 €

☞ Toute ½ heure commencée est due (y compris pour les enfants provenant de l'étude).

Pénalités de retard le soir : 2,00 € le premier quart d'heure et **3,00 €** le deuxième quart d'heure

L'accueil périscolaire se déroule habituellement dans les locaux de l'école maternelle du Bourg, Grand Place.

- le matin de 7h20 à 8h20 (heure de prise en charge des élèves par l'école).
- le soir (sauf le mercredi) de 16h30 à 18h30 pour les élèves de l'école maternelle et de 17h30 à 18h30 pour les élèves provenant de l'étude.

Aucun enfant ne peut quitter l'accueil périscolaire seul. Les enfants seront repris par les parents ou par les personnes dûment désignées par eux (cf dossier d'inscription).

A l'issue de l'accueil périscolaire du soir, **en cas de retard**, les parents doivent prévenir l'école maternelle du Bourg au [03.28.40.41.88](tel:03.28.40.41.88) ou l'école primaire J.Monnet au [03.28.49.98.59](tel:03.28.49.98.59) selon le cas.

Les goûters sont fournis par la famille.

TRAJETS

Tous les trajets entre l'école maternelle du Bourg et l'école primaire J.Monnet, des écoles au restaurant scolaire et sur les lieux d'activités de la pause méridienne, sont assurés par le personnel communal affecté aux écoles.

Toutes les mesures de sécurité réglementaires sont appliquées lors de ces différents trajets.

☞ **Pour une question de responsabilité, aucun enfant ne peut être repris lors des trajets.**

FACTURATION

La facturation des différents services périscolaires est établie à la fin de chaque mois sur la base du nombre de repas dus et des états de présence à l'étude et à la garderie.

Les factures sont transmises aux familles par courrier ou par Internet (cf dossier famille).

Afin d'éviter tout rappel, il est demandé de bien vouloir respecter la date limite de paiement indiquée sur les factures.

En cas de non-paiement dans les délais impartis, un titre de recettes du Trésor Public sera émis à l'encontre des familles.

CONTACT

Mairie de STEENWERCK

Tél 03.28.49.94.78

Fax 03.28.40.46.17

Mail contact@steenwerck.fr

Retrouvez toutes les informations sur www.steenwerck.fr